

Fonctionnement



Horaire d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 16h45

La régularité des présences

Votre enfant est inscrit dans une prise en charge thérapeutique et sa présence régulière est indispensable. Elle permet d'acquérir les repères nécessaires à son évolution et favorise son intégration aux soins.

Les absences

Nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir de l'absence de votre enfant afin :

- ▶ De permettre aux professionnels de réajuster leurs prises en charge,
- ▶ D'en informer les autres enfants accueillis ce jour-là.

Elles doivent être exceptionnelles et justifiées.

En cas d'absences répétées de votre enfant ou votre absence aux rendez-vous fixés par les professionnels (3 maximum) nous serons amenés à suspendre l'accueil.

Les fermetures

L'HDJ accueille les enfants pendant les vacances scolaires avec un planning différent transmis avant chaque vacance aux représentants légaux.

La prise en charge peut être annulée lors de situations particulières au motif d'une impossibilité d'accueil (ESS, motif sanitaire, absence d'un intervenant). L'HDJ s'engage à prévenir dès qu'il détient l'information.

Les accompagnants

Les accompagnants de votre enfant (Taxi, ambulance, VSL, autres...) sont sous votre responsabilité. C'est donc à vous de solliciter la compagnie de taxi pour annuler le trajet si nécessaire.

Prise en charge taxi :

Le taxi ne peut commencer les transports que s'il y a accord de la sécurité sociale après la rédaction et envoi d'un protocole de soin établi au préalable par un médecin.

Les représentants légaux sont chargés de trouver le transporteur via le site AMELI qui fournit une liste de taxis conventionnés.

Il est important qu'un des parents vienne chercher son enfant à l'HDJ régulièrement afin d'échanger avec l'équipe de professionnels.

Comment accéder à l'HJ enfants de St-Michel ?



En scannant le Qr Code joint, vous accédez directement à l'itinéraire sur google Maps



20, rue du Docteur Michel Baudoux

27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine *(Sauf week-end et fériés)*
de 9h à 16h45

Tél : **02 32 58 44 87**

Pôle de Psychiatrie de l'enfant & de l'adolescent



Hôpital de Jour Enfants St Michel



20, rue du Docteur Michel Baudoux
27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine
(Sauf week-end et fériés)
de 9h à 16h45

EQUIPE :

Tél : **02 32 58 44 87**

mail équipe : hjstm@nh-navarre.fr

SECRETARIAT :

Tél : **02 32 58 44 87**

mail secrétariat : secretariatstmichel@nh-navarre.fr

Site internet du Nouvel Hôpital de Navarre

www.nh-navarre.fr

Définition et Missions de la structure

L'Hôpital de Jour pour Enfants de St-Michel est une structure de soins qui prend en charge des enfants de **5 à 11 ans** présentant :

- ▶ des troubles envahissants du développement
- ▶ des retards de développement
- ▶ des troubles du comportement
- ▶ des troubles émotionnels

Les soins auprès de l'enfant ne peuvent se faire sans l'adhésion de la famille.

Ses missions :

- ▶ Proposer des soins dans un cadre sécurisant et contenant,
- ▶ Aider l'enfant à développer des liens relationnels satisfaisants,
- ▶ Développer et soutenir ses capacités d'apprentissages,
- ▶ Favoriser son autonomie,
- ▶ Proposer des espaces thérapeutiques, favoriser l'expression et l'apaisement,
- ▶ Guidance parentale

Une équipe pluridisciplinaire



L'unité est sous la responsabilité d'un pédopsychiatre et tous les intervenants sont aussi importants.

Assistant Médico-Administratif

Pédopsychiatre

Assistante sociale

neuropsychologue

Cadre de santé

Psychologue

Educateur

Psychomotricien

Infirmier

Professeur des écoles

Les soins



Il s'articulent selon :

- ▶ Une évaluation pluridisciplinaire pouvant aller jusqu'à 3 mois.
- ▶ Une prise en charge individuelle ou groupale
- ▶ Des entretiens familiaux
- ▶ Un travail de coordination avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant et de sa famille (école, médecin généraliste, structures sociales ou médicaux sociales).

Les soins auprès de l'enfant ne peuvent se faire sans l'adhésion de la famille.

Une fois l'enfant pris en charge au sein de l'hôpital de jour, une réunion pluridisciplinaire est organisée régulièrement, qui permet de réévaluer le projet de soin de l'enfant.

Ces synthèses font l'objet de restitution aux représentants légaux de l'enfant.

L'admission



- ▶ Courrier médical d'adressage obligatoire par un pédopsychiatre ou neuropédiatre.
- ▶ un entretien de pré-admission avec le pédopsychiatre et infirmier/éducateur en présence des représentants légaux est obligatoire avant toute démarche d'admission afin de mesurer l'indication et l'implication des représentants légaux dans les soins de l'enfant.
- ▶ Toute admission nécessite l'accord des représentants légaux de l'enfant par signature d'une autorisation de prise en charge.
- ▶ Signature obligatoire d'un contrat de soins de 3 mois renouvelable selon évaluation médicale jusqu'à 2 ans maximum de prise en charge continue.
- ▶ A l'admission, il est demandé aux représentants légaux de fournir les documents suivants :
 - ▶ **Attestation de sécurité sociale**
 - ▶ **Carte mutuelle**
 - ▶ **Photocopie des vaccinations et du carnet de santé**
 - ▶ **Justificatif d'identité (carte d'identité et livret de famille) de l'enfant ou d'un représentant légal.**



Aucune prise en charge ne pourra débuter tant que le dossier administratif ne sera pas complet ainsi que le contrat de soins signé.

HDJ : Hôpital de Jour

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical en faisant une demande écrite auprès de l'établissement.

(cf site internet www.nh-nauarre.fr)